

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

**ATL 110 — FLEUVE SAINT-LAURENT — CAP WHITTLE/CAP GASPÉ
AUX ESCOUMINS ET ÎLE D'ANTICOSTI, TROISIÈME ÉDITION, 2011**

Chapitre 1 — Paragraphe 41
Supprimer : 76 m
Remplacer par : 94 m

(Q2019-014.1)
(Édition mensuelle n° 04/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 41.1, dernière ligne
Ajouter : Pour obtenir plus de renseignements et les directives à suivre, les navigateurs doivent communiquer avec le gardien du quai au 418 229-2233.

(Q2018-063.1)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 45, dernière ligne
Ajouter : À mi-parcours entre l'entrée de la baie et le mouillage se trouve près du centre un haut-fond d'une profondeur de 2,6 m.

(Q2019-014.2)
(Édition mensuelle n° 04/19)

Chapitre 1 — Attenant au paragraphe 45, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(Q2019-014.3)
(Édition mensuelle n° 04/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 49
Supprimer : 6 m
Remplacer par : 7 m

(Q2019-011.1)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 49
Supprimer : 3 m
Remplacer par : 2 m

(Q2019-011.2)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 55
Supprimer : 3,4 m
Remplacer par : 3,3 m

(Q2019-011.3)
(Édition mensuelle n° 03/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

ATL 110 — FLEUVE SAINT-LAURENT — CAP WHITTLE/CAP GASPÉ AUX ESCOUMINS ET ÎLE D'ANTICOSTI, TROISIÈME ÉDITION, 2011

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 56

Remplacer par : 56 Un **quai** commercial en T est situé sur la pointe NE de l'île de Kegaska. Le tableau, d'une longueur de 44 m, offre une profondeur de 5,4 m. Le **quai** des pêcheurs, d'une longueur de 30 m, est situé à l'enracinement et du côté SW du quai commercial; la profondeur offerte est de 2,2 m. Un poste de services d'eau et d'électricité est aménagé sur ce quai. Un **slip de carénage** et des pontons protégés par un brise-lames en L se trouvent immédiatement à l'Ouest du quai commercial.

(Q2018-063.4)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 56

Supprimer : 44 m

Remplacer par : 50 m

(Q2019-011.4)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 56

Supprimer : 5,4 m

Remplacer par : 5,6 m

(Q2019-011.5)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 56

Supprimer : 2,2 m

Remplacer par : 2,9 m

(Q2019-011.6)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 56.1, dernière ligne

Ajouter : Pour obtenir plus de renseignements et les directives à suivre, les navigateurs doivent communiquer avec le gardien du quai au 418 965-3765.

(Q2018-063.2)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 69

Supprimer : 4,6 m

Remplacer par : 4,5 m

(Q2019-012.1)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 69

Supprimer : 6,9 m

Remplacer par : 7 m

(Q2019-012.2)
(Édition mensuelle n° 03/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

ATL 110 — FLEUVE SAINT-LAURENT — CAP WHITTLE/CAP GASPÉ AUX ESCOUMINS ET ÎLE D'ANTICOSTI, TROISIÈME ÉDITION, 2011

Chapitre 1 — Paragraphe 74.1, dernière ligne

Ajouter : Pour obtenir plus de renseignements et les directives à suivre, les navigateurs doivent communiquer avec le gardien du quai au 418 538-0063.

(Q2018-063.3)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 77

Supprimer : 4,5 m

Remplacer par : 4,3 m

(Q2019-005.1)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 77

Supprimer : 1,3 m

Remplacer par : 1,6 m

(Q2019-012.4)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 79, dernière ligne

Ajouter : Une deuxième tour de télécommunication portant des feux rouges s'élève à 0,5 mille au Nord de l'embouchure de la rivière.

(Q2018-028.1)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 100, après « Ouest de la baie. »

Insérer : Le quai fédéral de Baie-Johan-Beetz est désormais complètement fermé à la navigation et il est interdit de s'y amarrer.

(Q2018-063.5)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 1 — Après le paragraphe 279

Insérer : 279.1 **Avertissement.** — Des **récifs** artificiels (50°12,6'N, 66°24,8'W) en béton, recouverts de 2,5 m d'eau, sont présents au NE de la baie.

(Q2018-065.1)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 1 — Attenant au paragraphe 279.1, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(Q2018-065.2)
(Édition mensuelle n° 03/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

ATL 110 — FLEUVE SAINT-LAURENT — CAP WHITTLE/CAP GASPÉ AUX ESCOUMINS ET ÎLE D'ANTICOSTI, TROISIÈME ÉDITION, 2011

Chapitre 1 — Aux environs du paragraphe 283, **Tableau 1.3 Quais du port de Sept-Îles**
Porter les corrections suivantes dans la colonne « **Profondeur †** ».

Poste	Profondeur † mètres
7	8,3
14, 15	7,4 à 8,3
31	11,6

(Q2018-065.3)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 2 — Aux environs du paragraphe 54
Annuler le diagramme **CLORIDORME** et le remplacer par le nouveau diagramme **CLORIDORME** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

(Q2018-068.1)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Paragraphe 57, après « 20 à 40 m »
Insérer : , mais à l'extérieur de la zone d'interdiction de mouillage indiquée sur la carte

(Q2018-046.1)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 64.1
Remplacer par : 64.1 Des systèmes de protection cathodique contre la corrosion sont installés au poste n° 3 du quai de *Transports Canada*, ainsi qu'à la rampe ro-ro et au quai d'Alcoa de Baie-Comeau. Lors d'amarrage à ces quais, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.

(Q2018-063.6)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 146
Remplacer par : 146 Le **port de Matane** est situé à 1,7 mille à l'Ouest du Vieux Port et est administré par *Transports Canada*; le directeur du port possède un bureau sur place, téléphone : 418 566-7152 ou 418 560-2514. Les installations du traversier sont gérées par la *Société des Traversiers du Québec*. Le port est ouvert toute l'année, mais l'assistance de brise-glace peut être parfois nécessaire. En 2017, on y a manutentionné 245 544 t de marchandises à partir du quai commercial. Les principales marchandises qui transitent par le quai commercial sont la pâte de bois, le sel, le gravier et les pièces d'éoliennes.

(Q2018-063.7)
(Édition mensuelle n° 02/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

ATL 110 — FLEUVE SAINT-LAURENT — CAP WHITTLE/CAP GASPÉ
AUX ESCOUMINS ET ÎLE D'ANTICOSTI, TROISIÈME ÉDITION, 2011

Chapitre 3 — Paragraphe 147

Supprimer : gardien de quai

Remplacer par : directeur du port

(Q2018-063.8)

(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 148

Remplacer par : 148 **Renseignements sur l'arrivée.** — Matane est un port d'entrée en **douane** pour les navires commerciaux, mais n'est pas un poste de quarantaine; se référer au fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*, pour les détails relatifs au *Règlement sur la quarantaine*. Le bureau des **douanes** situé à Baie-Comeau à quelque 33 milles au NNW, dessert le port; un préavis est nécessaire afin d'obtenir les services d'un agent durant les fins de semaine. Des prolongations au certificat de **contrôle sanitaire de navire** peuvent être délivrées par l'agent d'hygiène du milieu, conformément au *Règlement sanitaire international*.

(Q2018-063.9)

(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 154

Remplacer par : 154 **Amarrage.** — Le **quai** commercial est situé en dedans du brise-lames Ouest et offre un poste d'amarrage.

(Q2018-063.10)

(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Paragraphe 155

Supprimer : public

Remplacer par : commercial

(Q2018-063.11)

(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Paragraphe 158

Supprimer : « On peut louer ... **des aussières** »

Remplacer par : Le **service d'amarrage**

(Q2018-063.12)

(Édition mensuelle n° 02/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

ATL 110 — FLEUVE SAINT-LAURENT — CAP WHITTLE/CAP GASPÉ
AUX ESCOUMINS ET ÎLE D'ANTICOSTI, TROISIÈME ÉDITION, 2011

Chapitre 3 — Aux environs du paragraphe 158

Supprimer le **Tableau 3.4 Quais du port de Matane** et le remplacer par le nouveau **Tableau 3.4 Quais du port de Matane** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

Tableau 3.4 Quais du port de Matane

Poste	Longueur mètres	Profondeur † mètres	Remarques
Quai commercial			Transports Canada
1	186	9,7	Aire d'entreposage extérieur : 5 700 m ² ; hangar Oléoduc; prise d'eau; électricité
Quai des Pêcheurs			Pêches et Océans Canada
	161	3	Prise d'eau; électricité

† Profondeur rapportée au zéro des cartes.

(Q2018-063.13)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Paragraphe 172

Supprimer : Une **bouée lumineuse** SADO (1707.1), IML-3, est mouillée à 100 m au large de cette prise d'eau.

(Q2019-028.1)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 187

Remplacer par : 187 Le **port de Rimouski** (48°29'N, 68°31'W) se trouve à 3 milles en amont de la pointe au Père et est administré par *Transports Canada*; le directeur du port possède un bureau sur place, téléphone : 418 722-3011 ou 418 732-1818. Le port est ouvert toute l'année, mais l'assistance de brise-glace peut être parfois nécessaire. En 2017, on y a manutentionné un total de 240 158 t de produits pétroliers et de marchandises diverses.

(Q2018-063.14)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 188

Remplacer par : 188 **Renseignements sur l'arrivée.** — Rimouski est un port d'entrée en **douane** pour les navires commerciaux, mais n'est pas un poste de quarantaine; se référer au fascicule *ATL 100 — Renseignements généraux*, pour les détails relatifs au *Règlement sur la quarantaine*. Le bureau des **douanes** situé à Baie-Comeau, à quelque 50 milles au NNE, dessert le port; un préavis est nécessaire afin d'obtenir les services d'un agent durant les fins de semaine. Des prolongations au certificat de **contrôle sanitaire de navire** peuvent être délivrées par l'agent d'hygiène du milieu, conformément au *Règlement sanitaire international*.

(Q2018-063.15)
(Édition mensuelle n° 02/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

ATL 110 — FLEUVE SAINT-LAURENT — CAP WHITTLE/CAP GASPÉ AUX ESCOUMINS ET ÎLE D'ANTICOSTI, TROISIÈME ÉDITION, 2011

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 197

Remplacer par : 197 **Amarrage.** — Les quais transversal et Ouest sont interdits d'accès et d'amarrage. En raison des risques d'effondrement, les plaisanciers ou tout autres navires ne doivent pas s'en approcher à moins de 20 m. Le quai Est s'étend en direction NW sur 425 m et, de son extrémité NW, un éperon (poste n° 6), de 113 m de long, s'étend en direction ESE. L'extrémité du quai Est ainsi que la face externe de l'éperon sont enrochées. Le tableau 3.5 en donne les caractéristiques.

(Q2018-063.16)

(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Aux environs du paragraphe 197, **Tableau 3.5 Quais du port de Rimouski**

Porter les corrections suivantes dans la colonne « **Remarques** ».

Poste	Remarques
1	Quai fermé
8	Quai fermé
2	Quai fermé; aire d'entreposage : 30 000 m ²

(Q2018-063.20)

(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Aux environs du paragraphe 197, **Tableau 3.5 Quais du port de Rimouski**

Porter les corrections suivantes dans la colonne « **Profondeur †** ».

Poste	Profondeur † mètres
1	4,3
2	3,6
3	5,7
5	4,7

(Q2019-004.1)

(Édition mensuelle n° 04/19)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 198

Remplacer par : 198 Un système de protection cathodique contre la corrosion est installé sur le quai Est (postes 3, 4 et 5). Lors d'amarrage à l'un de ces postes, des **procédures opérationnelles** doivent être observées afin d'éviter des dommages aux navires.

(Q2018-063.17)

(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 203

Remplacer par : 203 **Services portuaires.** — Les services d'eau et d'amarrage sont rendus disponibles par un entrepreneur privé. Le port public est muni de quelques entrepôts; le **quai** Est est équipé de collecteurs reliés à un oléoduc et des voies ferrées désaffectées sont toujours présentes sur le quai Ouest.

(Q2018-063.18)

(Édition mensuelle n° 02/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

**ATL 110 — FLEUVE SAINT-LAURENT — CAP WHITTLE/CAP GASPÉ
AUX ESCOUMINS ET ÎLE D'ANTICOSTI, TROISIÈME ÉDITION, 2011**

Chapitre 3 — Paragraphe 204

Supprimer : la *Garde côtière canadienne*, section Sécurité des navires,

Remplacer par : *Transports Canada*

(Q2018-063.19)

(Édition mensuelle n° 02/19)